

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 14 décembre 2021**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est présent par téléconférence :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière

236-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

237-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Sur la proposition de M. Luc Duval, l'ordre du jour, de la séance spéciale, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

238-2021 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le budget pour l'exercice financier 2022, d'une somme de 667 700 \$, comme décrit ci-après soit adopté à l'unanimité :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

	<u>BUDGET 2022</u>
<u>RECETTES</u>	
Taxes sur la valeur foncière	542 777 \$
Taxes sur une autre base	23 464 \$
Compensations tenant lieu de taxes	112 \$
Transferts	79 897 \$
Services rendus aux organismes municipaux	8 100 \$
Imposition de droits	4 500 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$
Intérêts	400 \$

Autres revenus	3 450 \$
----------------	----------

TOTAL	667 700 \$
--------------	-------------------

DÉPENSES

Administration générale	252 303 \$
Sécurité publique	109 645 \$
Transport	174 632 \$
Hygiène du milieu	36 925 \$
Santé et bien-être	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	10 000 \$
Loisirs et culture	49 094 \$
Frais de financement	13 101 \$

TOTAL	645 700 \$
--------------	-------------------

Affectations

Excédent (déficit) accumulé	22 000 \$
-----------------------------	-----------

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	667 700 \$
---	-------------------

*Adoptée unanimement***239-2021 PROJECTION PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Sur proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, que les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations (2022, 2023 et 2024) se définissent comme suit :

INFRASTRUCTURES

- *Travaux sur nos routes, 2022, 2023 et 2024 (375 000 \$)

BÂTIMENTS, S. O.**MAIRIE**

- Asphalter le stationnement, 2022 et 2023 (50 000 \$)

VÉHICULES, S. O.**AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU**

- Pour le bureau et la salle municipale, 2022, 2023 et 2024 (5 000 \$)

MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT, S. O.**AUTRES ACTIFS**

- Urbanisme (Schéma d'aménagement révisé), 2022 et 2023 (20 000 \$)

***Différents projets seront financés par la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.**

NOTE :

1. Le programme triennal d'immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années du PTI.
2. L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal, ce n'est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.
3. Certains projets figurent au PTI sous réserve d'approbation gouvernementale.
4. Le conseil municipal peut modifier ses intentions et chaque projet doit être approuvé à l'avance.

Adoptée unanimement

240-2021 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

241-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 20 h 30.

— *-Original signé-*

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière